Rappel Conso

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 28/11/2022

CRUST ARMOR COUHADOUX SA CRUST ARMOR rappelle Rillettes de Sardine



- Noms des modèles ou références concernés : **RISAR90 Rillettes de sardine 90g RISAR170 Rillettes de sardine 170g**
- Marque : **Crustarmor, Crustine**
- **GTIN 3200741000117 Lot F307 Date de durabilité minimale 30/11/2025**
 GTIN 3200741800021 Lot F300 Date de durabilité minimale 31/10/2025
- Date début/fin de commercialisation : **du 02/11/2022 au 25/11/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **FR 22.272.006 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Intermarché, Intermarché Contact, Super U, Leclerc, Carrefour, Roi de Bretagne, Cavavin, Dart, Poissonnerie du Méné. Distrivert, Terre de l'ouest**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Taux non conforme d'histamine dans la matière première sardine**
- Risques encourus par le consommateur : **Toxines endogènes : histamine**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
 Les toxi-infections alimentaires à histamine apparaissent en ½ heure à quelques heures après la consommation du plat responsable et consistent en une allergie aiguë. Les symptômes observés sont classiquement des rougeurs et un « gonflement » du visage, des maux de tête, une sensation de chaleur et de malaise, associés à des signes digestifs (nausées, vomissements, diarrhée). Les personnes à terrain allergique sont particulièrement concernées car elles peuvent en outre présenter des troubles respiratoires aigus : elles doivent absolument s'abstenir de consommer les denrées mentionnées et, en cas d'apparition de tels symptômes, consulter sans délai le service des urgences. La rémission est habituellement spontanée et accélérée grâce à l'administration d'un anti-histaminique.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 12 décembre 2022**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre